



BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA.

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : SBIF
Siège social : Avenue JOHN KENNEDY
Adresse : 01 BP 5394 Ouagadougou
Téléphone : 50 33 04 91/92
Télécopteur : 50 33 04 90
ANB : Burkina Faso
Nom & prénoms du Représentant légal : Alexis LOURGO
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : sbif@fasonet.bf

2. VALEUR ANIMÉE

Dénomination : ONATEL BF
Symbole : ONTBF
Siège social : Ouagadougou
Téléphone : 50 33 40 01
Télécopie : 50 31 03 31
Email : relation.investisseurs@onatel.bf

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : Gisèle COLGO		
Date de signature du contrat : 14/04/2009	Contrat renouvelé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 1 an	Combien de fois : Par tacite reconduction	Date du dernier renouvellement : 14/04/2013
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Écart de cours proposé : plus ou moins 7.5%		
Compte DCBR utilisé : 10184		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	31/12/2013	30/06/2013	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	423	423	0	0
Montant en espèces (F CFA)	2 927 848	3 022 141	-94 923	-3.12

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Ouagadougou, le 06/01/2014

Signature et cachet
(du déclarant ou son Représentant légal)



NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.